

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2022-09-204

29 septembre 2022

Approbation des procès-verbaux de la réunion du Conseil d'administration du 30 juin 2022 et des consultations électroniques du Conseil d'administration des 4 au 6 juillet 2022 et 13 au 16 septembre 2022

Le Conseil d'administration de France compétences,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6123-5, R. 6123-8, R. 6123-10 et R. 6123-12,

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration de France compétences, notamment son article 3,

Après en avoir délibéré le 29 septembre 2022,

Décide :

Article 1

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 30 juin 2022 est approuvé.

Article 2

Le procès-verbal de la consultation du Conseil d'administration par voie électronique du des 4 au 6 juillet 2022 est approuvé.

Article 3

Le procès-verbal de la consultation du Conseil d'administration par voie électronique du 13 au 16 septembre 2022 est approuvé.

Article 4

La présente délibération sera publiée sur le site internet de France compétences.

Fait à Paris,
Le 29 septembre 2022,

Pierre DEHEUNYNCK
Président du Conseil d'administration

